

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET
8 RUE ALBERT CAMUS
85190 AIZENAY
Tel : 0230322930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 17/10/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA-CFA :

Lors du conseil d'administration du 18 octobre 2022, les membres de ce conseil ont donné l'autorisation au lycée d'adhérer au GRETA-CFA de Vendée.

Suite à cette adhésion, nous sommes en mesure d'accueillir des actions de formations au lycée. A ce titre, le lycée doit signer la convention de participation financière. Celle-ci a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement et de financement des actions de formation et l'occupation de bureaux par le personnel permanent du GRETA-CFA de Vendée au sein de l'EPL.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention participation financière avec le GRETA-CFA de Vendée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0